

République Française

Pas-de-Calais

Arrondissement de Montreuil-sur-mer

Canton de Auxi-Le-Château

# COMMUNE DE TRAMECOURT

## ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE INTERDISANT LA CHASSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LE DIMANCHE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2015

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

09 OCT. 2015

DES CHASSEURS - 62 -

Nous , Gervais CASTEL, Maire de la commune de TRAMECOURT

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code Rural

Considérant que le déroulement du Rallye 7 vallées d'Artois le 1<sup>er</sup> novembre 2015 entraîne l'emprunt des chemins ruraux sur le territoire de la Commune de TRAMECOURT par les véhicules tout terrain de compétition ;

Considérant que cette compétition entraîne le stationnement des spectateurs le long de ces mêmes chemins ruraux ;

Considérant qu'il est indispensable de veiller à la sécurité des spectateurs , des chasseurs et qu'il est indispensable de prévenir tout accident ;

### ARRETONS

#### *Article 1 :*

La pratique de la chasse est strictement interdite sur le territoire de la Commune de TRAMECOURT le dimanche 1<sup>er</sup> Novembre 2015

#### *Article 2 :*

Le Maire , Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Le PARCQ , Monsieur le Président de la Fédération de Chasse du Pas- De- Calais , Messieurs les Présidents des sociétés de chasse de TRAMECOURT sont chargés , chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie

Fait à Tramecourt , le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Le Maire

